

A.I.I. THERM

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 2 Rue Oradour Sur Glane Mouettes – VILLEPINTE (93420)
RCS BOBIGNY 948 443 973

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 Mai 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt et un mai à 15 heures,

Les associés de la société A.I.I. THERM, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est 2 Rue Oradour Sur Glane – 93420 VILLEPINTE, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- M. DIAKITE Modibo, propriétaire de 30 actions, président.
- M. GADIO Mouhamadou, propriétaire de 30 actions, associé.
- M. BENKADDOUR Ali, propriétaire de 20 actions, associé.
- SASU Technique Etude Conseil CVC-PLB, propriétaire de 20 actions, associé.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Il est indiqué que M. DIAKITE Modibo et M. GADIO Mouhamadou, présent(e) à l'assemblée, se portent acquéreur des 40 actions de la Société aux termes d'une cession d'actions à intervenir au cours de la présente assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par M.DIAKITE Modibo, président de la société.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de la cession d'actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

HV

MD

MG
AB

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés, conformément à la loi et aux statuts, décident d'agréer la cession d'actions devant intervenir entre :

- M. BENKADDOUR Ali, la SASU Technique Etude Conseil CVC-PLB, cédants,
- M. DIAKITE Modibo, M. GADIO Mouhamadou, cessionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DIAKITE Modibo demande une suspension de séance afin de pouvoir procéder à ladite cession d'actions. Le Président accède à sa demande.

À 15 heures 30,

La cession d'actions étant intervenue entre les cédants M. BENKADDOUR Ali, la SASU Technique Etude Conseil CVC-PLB et M. DIAKITE Modibo, M. GADIO Mouhamadou, le Président, ayant constaté que tous les associés sont présents, déclare que la séance peut reprendre.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Suite à la cession d'actions intervenue ce jour entre les cédants et les cessionnaires, les associés décident de mettre à jour la répartition du capital social.

Les statuts sont donc mis à jour en conséquence

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Les statuts ont été mis à jours suite aux modifications apportées.

Fait à Villepinte, le 21 mai 2026.

M. DIAKITE Modibo



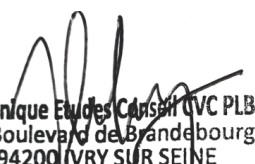
M. BENKADDOUR Ali



M. GADIO Mouhamadou



SASU Technique Etude Conseil CVC-PLB



Technique Etude Conseil CVC PLB
29 Boulevard de Brandebourg
94200 IVRY SUR SEINE
SAS au capital de 5000 euros
SIRET 879 422 350 00014